



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Canadian Banc Corp. (la « Société »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 30 novembre 2025 et 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500,
Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215,
Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, et des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christina Fox.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 18 février 2026

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE****AUX 30 NOVEMBRE**

	2025 (\$)	2024 (\$)
ACTIF		
Actif courant		
Placements	995 065 209	687 644 373
Trésorerie	103 851 281	87 417 362
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	20 550	47 203
	1 098 937 040	775 108 938
PASSIF		
Passif courant		
Options vendues	1 324 752	545 620
Frais à payer et autres dettes d'exploitation	947 784	651 870
Distributions à payer	10 016 644	7 077 262
Actions privilégiées (note 6)	445 520 800	341 455 950
Actions de catégorie B	1 000	1 000
	457 810 980	349 731 702

ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS

D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (note 1)	641 126 060	425 377 236
Actions privilégiées en circulation (note 6)	44 552 080	34 145 595
Actions de catégorie A en circulation (note 6) ¹⁾	44 552 080	37 770 149
Nombre d'actions de catégorie A en circulation, compte tenu du fractionnement d'actions de décembre 2025 (note 1) ²⁾	49 007 288	41 547 164
Actif net par action privilégiée	10,00 \$	10,00 \$
Actif net par action de catégorie A ¹⁾	14,39 \$	11,26 \$
Actif net par action de catégorie A, compte tenu du fractionnement d'actions de décembre 2025 (note 1) ²⁾	13,08 \$	10,24 \$
Actif net par unité ³⁾	24,39 \$	21,26 ¹⁾ \$

1) Les montants au 30 novembre 2024 ont été retraités pour tenir compte de l'incidence du fractionnement des actions de catégorie A. Les porteurs d'actions de catégorie A inscrits au 26 septembre 2025 ont reçu, après le fractionnement, 10 actions supplémentaires pour chaque 100 actions de catégorie A détenues. Voir la note 1 pour plus de détails. Auparavant, le nombre d'actions rachetables de catégorie A en circulation était de 34 336 499 actions, et l'actif net par action de catégorie A et l'actif net par unité étaient respectivement de 12,39 \$ et de 22,39 \$.

2) Les montants reflètent l'incidence du fractionnement des actions de catégorie A après la clôture de l'exercice le 30 novembre 2025. Les porteurs d'actions de catégorie A inscrits au 16 décembre 2025 ont reçu, après le fractionnement, 10 actions supplémentaires pour chaque 100 actions de catégorie A détenues. Voir la note 1 pour plus de détails.

3) Compte tenu du fractionnement d'actions de décembre 2025, l'actif net par unité aux 30 novembre 2025 et 2024 était respectivement de 23,08 \$ et de 20,24 \$.

Approuvé au nom du conseil d'administration

WAYNE FINCH

Administrateur


PETER CRUICKSHANK

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2025 (\$)	2024 (\$)
REVENU		
Gain (perte) net sur les placements et dérivés		
Gain (perte) net réalisé	10 561 818	15 326 164
Variation nette de la plus-value/moins-value latente	204 108 191	151 197 452
Dividendes	28 464 323	21 848 443
Intérêts à distribuer	1 667 137	3 747 111
Gain (perte) net sur les placements et dérivés	244 801 469	192 119 170
Autre gain (perte)		
Gain (perte) de change réalisé	(436 134)	104 252
Variation du gain (de la perte) de change latent	(149 887)	117 924
	244 215 448	192 341 346
CHARGES (note 7)		
Frais de gestion	7 466 944	5 500 367
Honoraires d'audit	30 769	28 809
Jetons de présence des administrateurs	14 333	14 312
Frais du comité d'examen indépendant	3 963	4 064
Droits de garde	86 943	71 544
Frais juridiques	55 429	30 743
Information aux actionnaires	61 849	56 814
Autres charges d'exploitation	269 615	235 461
Taxe de vente harmonisée	907 175	632 539
Coûts de transactions	130 849	153 921
Retenues d'impôts	522 246	395 461
	9 550 115	7 124 035
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A compte non tenu des distributions sur les actions privilégiées et des autres revenus (charges) liés aux actions privilégiées	234 665 333	185 217 311
Distributions sur les actions privilégiées	(24 491 937)	(24 804 645)
Prime (escompte) à l'émission d'actions privilégiées	4 526 616	701 395
Frais d'émission des actions privilégiées	(2 726 321)	(1 091 854)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	211 973 691	160 022 207
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, par action (notes 1 et 8)¹⁾	5,11	4,77
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, compte tenu du fractionnement d'actions de décembre 2025 (notes 1 et 8)²⁾	4,64	4,34

- 1) L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 a été retraitée pour tenir compte de l'incidence du fractionnement des actions de catégorie A. Les porteurs d'actions de catégorie A inscrits au 26 septembre 2025 ont reçu, après le fractionnement, 10 actions supplémentaires pour chaque 100 actions de catégorie A détenues. Voir la note 1 pour plus de détails. Avant retraitement, le montant de l'augmentation (de la diminution) était de 5,25 \$.

- 2) Les montants reflètent le fractionnement des actions de catégorie A. Les porteurs d'actions de catégorie A inscrits au 16 décembre 2025 ont reçu, après le fractionnement, 10 actions supplémentaires pour chaque 100 actions de catégorie A détenues. Voir la note 1 pour plus de détails.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2025 (\$)	2024 (\$)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	425 377 236	237 098 242
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	211 973 691	160 022 207
Produit brut de l'émission d'actions de catégorie A (note 6)	81 570 717	79 933 632
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission relatifs à l'émission d'actions de catégorie A	(903 193)	(1 267 505)
Produit net de l'émission d'actions de catégorie A	80 667 524	78 666 127
Rachats d'actions de catégorie A	(5 063 884)	(450 476)
Distributions sur les actions de catégorie A¹⁾		
Dividendes canadiens	(61 833 989)	(49 958 864)
Dividendes sur gains en capital	(9 994 518)	-
	(71 828 507)	(49 958 864)
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	215 748 824	188 278 994
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	641 126 060	425 377 236

1) Le statut des distributions est fonction du traitement fiscal dont bénéficient les porteurs d'actions.

CANADIAN BANC CORP.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2025 (\$)	2024 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	211 973 691	160 022 207
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions sur les actions privilégiées	24 491 937	24 804 645
(Gain) perte de change latent	149 887	(117 924)
(Prime) escompte à l'émission d'actions privilégiées	(4 526 616)	(701 395)
Frais d'émission des actions privilégiées	2 726 321	1 091 854
(Gain) perte net réalisé sur les placements et dérivés	(10 561 818)	(15 326 164)
Variation nette de la plus-value/moins-value latente des placements et dérivés	(204 108 191)	(151 197 452)
Acquisition de placements, après primes sur options	(128 356 564)	(190 518 514)
Produit de la vente de placements	36 384 887	81 790 653
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	26 653	190 875
Augmentation (diminution) des frais à payer et autres dettes d'exploitation	257 614	161 430
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(71 542 199)</u>	<u>(89 799 785)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit brut de l'émission d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées (note 6)	194 065 165	142 768 027
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission relatifs à l'émission d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées	(3 591 214)	(2 495 859)
Montants versés au rachat d'actions rachetables de catégorie A et d'actions privilégiées	(8 966 884)	(85 689 346)
Distributions sur les actions de catégorie A	(68 978 259)	(48 249 123)
Distributions sur les actions privilégiées	(24 402 803)	(25 115 420)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>88 126 005</u>	<u>(18 781 721)</u>
Gain (perte) de change latent	<u>(149 887)</u>	<u>117 924</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	<u>16 433 919</u>	<u>(108 463 582)</u>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>87 417 362</u>	<u>195 880 944</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>103 851 281</u>	<u>87 417 362</u>
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	27 942 077	21 682 508
Intérêts reçus*	1 667 137	3 747 111

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE
AU 30 NOVEMBRE 2025

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (primes reçues) (\$)	Juste valeur (\$)
	6 principaux placements		
	Actions ordinaires canadiennes		
682 600	Banque de Montréal	85 141 779	120 758 766
1 061 100	La Banque de Nouvelle-Écosse	74 684 512	102 863 034
1 198 300	Banque Canadienne Impériale de Commerce	87 027 085	144 790 589
687 200	Banque Nationale du Canada	54 471 980	116 102 440
683 467	Banque Royale du Canada	80 163 494	147 724 557
1 433 200	La Banque Toronto-Dominion	111 397 538	168 615 980
	Total des actions ordinaires canadiennes du portefeuille (80,6 %)	492 886 388	800 855 366
	Autres actions ordinaires américaines		
530 790	Bank of America	24 699 270	39 698 442
253 700	Citigroup Inc.	19 437 835	36 640 486
44 965	Goldman Sachs Group Inc.	27 980 574	51 779 360
94 800	J.P. Morgan Chase & Co.	16 763 710	41 375 635
104 500	Morgan Stanley	11 664 475	24 715 920
	Total des autres actions ordinaires américaines du portefeuille (19,5 %)	100 545 864	194 209 843
	Total des actions ordinaires du portefeuille (100,1 %)	593 432 252	995 065 209
	Options d'achat vendues (100 actions par contrat)		
	Options d'achat canadiennes vendues		
(650)	Banque de Montréal à 175 \$, décembre 2025	(195 000)	(303 875)
(500)	La Banque de Nouvelle-Écosse à 100 \$, janvier 2026	(31 750)	(34 500)
(400)	La Banque de Nouvelle-Écosse à 95 \$, décembre 2025	(49 600)	(117 400)
(350)	La Banque de Nouvelle-Écosse à 97 \$, décembre 2025	(31 917)	(57 050)
(390)	Banque Canadienne Impériale de Commerce à 120 \$, décembre 2025	(71 760)	(120 900)
(600)	Banque Nationale du Canada à 170 \$, décembre 2025	(52 200)	(159 000)
(500)	Banque Royale du Canada à 220 \$, décembre 2025	(83 500)	(95 750)
(500)	Banque Royale du Canada à 224 \$, décembre 2025	(35 000)	(40 500)
(730)	La Banque Toronto-Dominion à 120 \$, décembre 2025	(76 650)	(82 125)
(730)	La Banque Toronto-Dominion à 122 \$, décembre 2025	(35 040)	(41 610)
	Total des options d'achat canadiennes vendues (-0,1 %)	(662 417)	(1 052 710)

CANADIAN BANC CORP.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (SUITE)

AU 30 NOVEMBRE 2025

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (primes reçues) (\$)	Juste valeur (\$)
	Options d'achat américaines vendues		
(1 000)	Bank of America Corp. à 55 \$, décembre 2025	(88 153)	(64 824)
(300)	Citigroup Inc. à 110 \$, décembre 2025	(23 035)	(26 557)
(47)	Goldman Sachs Group Inc. à 860 \$, décembre 2025	(39 312)	(44 062)
(100)	J.P. Morgan Chase & Co. à 330 \$, janvier 2026	(44 734)	(62 732)
(135)	Morgan Stanley à 170 \$, décembre 2025	(45 250)	(73 867)
	Total des options d'achat américaines vendues (0,0 %)	(240 484)	(272 042)
		592 529 351	993 740 457
	 Moins : ajustements au titre des coûts de transactions	 (184 031)	
	Total des placements (100,0 %)	592 345 320	993 740 457

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

1. Constitution

Canadian Banc Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable établie le 25 mai 2005 en vertu des lois de la province d'Ontario. Elle est entrée en activité le 15 juillet 2005. Elle a pour gestionnaire et pour gestionnaire de portefeuille QuadraVest Capital Management Inc. (« QuadraVest » ou le « gestionnaire »). Sa date de dissolution est fixée au 1^{er} décembre 2028, mais celle-ci peut être reportée par tranche de cinq ans au gré de la Société. L'adresse du siège social de la Société est le 200 Front Street West, Suite 2510, Toronto (Ontario) M5V 3K2. La Société investit dans un portefeuille géré activement, constitué essentiellement d'actions ordinaires de six banques à charte canadiennes. Elle utilise une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes en complément du revenu tiré du portefeuille.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, la Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions de septembre 2025 »). Dans le cadre du fractionnement d'actions de septembre 2025, les porteurs d'actions de catégorie A inscrits le 26 septembre 2025 ont reçu 10 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque 100 actions de catégorie A détenues. Un total de 3 905 016 actions de catégorie A ont été émises dans le cadre du fractionnement d'actions de septembre 2025.

Afin de maintenir un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A en circulation, la Société a effectué un placement secondaire de 6 000 000 actions privilégiées le 9 octobre 2025, pour un produit net de 60 698 000 \$.

Après le 30 novembre 2025, la Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions de décembre 2025 »). Dans le cadre du fractionnement d'actions de décembre 2025, les porteurs d'actions de catégorie A inscrits le 16 décembre 2025 ont reçu 10 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque 100 actions de catégorie A détenues. Un total de 4 496 248 actions de catégorie A ont été émises dans le cadre du fractionnement d'actions de décembre 2025.

Après le fractionnement d'actions de septembre 2025 et le fractionnement d'actions de décembre 2025, les porteurs d'actions de catégorie A ont continué d'avoir droit à des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 15 %, calculé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Ils ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) des actifs financiers et des passifs financiers (dont les instruments dérivés).

Ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 18 février 2026.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Un résumé des informations significatives sur les méthodes comptables applicables à la Société est présenté ci-après :

Placements et instruments financiers

La Société classe ses placements, y compris les instruments dérivés, selon le modèle économique qu'elle a adopté pour les gérer et selon les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La Société se concentre principalement sur la juste valeur et utilise

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. La Société n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Par conséquent, tous les placements, y compris les instruments dérivés, sont évalués à la JVRN.

Les obligations de la Société au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A sont présentées au montant de rachat annuel. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite, qui correspond approximativement à la juste valeur.

La Société comptabilise les achats et ventes normalisés d'instruments financiers à la date de transaction, qui est la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre l'instrument. Les coûts de transactions, comme les commissions de courtage, liés aux actifs et aux passifs financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, et les coûts de transactions liés aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN sont inclus dans la valeur comptable de ces instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant du placement est arrivé à expiration ou a été cédé et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés et la plus-value ou la moins-value latente sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les primes reçues sur les options vendues sont, tant que ces options sont en cours, inscrites à titre de passif dans l'état de la situation financière et évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice de l'option sont constatés à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements et dérivés dans l'état du résultat global.

Comme les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions des catégories A et B et ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur, elles ont été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes à l'émission d'actions privilégiées est inscrit à l'état du résultat global.

Comme les actions de catégorie B sont subordonnées aux actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie A, elles ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur et ont donc été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti.

Les actions de catégorie A peuvent être rachetées au gré du porteur chaque mois, chaque année ou à la date de dissolution de la Société. Ces actions sont donc assorties de multiples obligations contractuelles et sont présentées en tant que passifs financiers.

La valeur liquidative de la Société est déterminée conformément aux exigences des lois, notamment du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, et est utilisée aux fins de traitement des opérations sur actions. Aux fins de la présentation de l'information financière, l'actif net de la Société correspond à l'écart entre la valeur totale des actifs de la Société et la valeur totale de ses passifs, compte non tenu des actions privilégiées et de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (l'« actif net de la Société »). Les actions privilégiées et les actions de catégorie A sont émises en nombre égal (collectivement, une « unité ») et sont en circulation en nombre égal pendant toute la période pertinente. Si le nombre d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A en circulation n'est pas égal, le montant notionnel de l'unité correspondra au quotient du total de la valeur liquidative de la

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

Société divisé par la somme de la valeur liquidative par action attribuable aux actions privilégiées et aux actions de catégorie A.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les actions et les options) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique de la Société consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur de la Société.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'une institution financière.

Conversion de devises

Le dollar canadien est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle de la Société au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Frais de gestion, frais d'administration et primes de rendement

Les frais de gestion et les frais d'administration sont constatés progressivement par la Société à mesure que Quadravest fournit ses services. À chaque date d'évaluation, la Société comptabilise une charge et un passif financier établis en fonction des primes de rendement à payer, s'il y a lieu, calculées selon la valeur liquidative de la Société. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur le calcul des frais de gestion, des frais d'administration et des primes de rendement, s'il y a lieu, de la Société.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, divisée par le nombre moyen pondéré de ces actions en circulation au cours de l'exercice. Voir la note 8 pour en connaître le calcul.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

Impôt

La Société est considérée comme une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, à ce titre, elle est assujettie à l'impôt sur son revenu net pour chaque année d'imposition, y compris sur ses gains en capital nets imposables réalisés, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux actionnaires à partir du compte de dividendes de gains en capital.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux normaux d'imposition applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions permises à des fins fiscales.

Toutes les charges de la Société, frais de gestion, frais d'administration et charges d'exploitation compris, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

La Société étant une société de placement à capital variable, les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux actionnaires, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés. Tout impôt ainsi versé figure à titre de montant à recevoir jusqu'au recouvrement par versement aux actionnaires de dividendes tirés du revenu net de placement. Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets imposables réalisés sera remboursable au moment de la distribution des gains aux actionnaires sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des actionnaires. En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu qu'elle a payé sur les gains en capital et les dividendes canadiens imposables. La Société a ainsi déterminé qu'en substance elle n'était pas assujettie à l'impôt. L'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital et à d'autres différences temporaires n'a donc pas été reflétée à titre d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Selon ses estimations, la Société dispose, à des fins fiscales, de pertes autres qu'en capital cumulées de 25 430 537 \$ au 30 novembre 2025 (22 276 939 \$ au 30 novembre 2024) pouvant, au besoin, être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs. Celles-ci expirent à la date prévue de dissolution de la Société, le 1^{er} décembre 2028. La Société dispose également, à des fins fiscales, de pertes en capital cumulées estimatives de néant (1 280 570 \$ au 30 novembre 2024) pouvant être portées en diminution des gains en capital futurs, le cas échéant, et qui n'expirent pas.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Pour préparer les présents états financiers, la direction a dû faire des estimations et poser des hypothèses fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les événements attendus. Lorsque des estimations sont faites, les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges peuvent différer des montants qui auraient été présentés si l'issue des incertitudes et des événements futurs avait été connue au moment de la préparation des états financiers. Les principales estimations formulées par la Société sont liées à l'évaluation des placements et des instruments dérivés à la juste valeur, tel qu'il est indiqué à la note 5.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

5. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Société classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables. La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés de niveau 1, directement ou indirectement observables pour les actifs ou les passifs;

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau ci-dessous indique le classement des instruments financiers de la Société selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 30 novembre 2025 et 2024 :

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2025				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	995 065 209 \$	-	-	995 065 209 \$
Options	(1 324 752 \$)	-	-	(1 324 752 \$)
	<u>993 740 457 \$</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>993 740 457 \$</u>

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2024				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	687 644 373 \$	-	-	687 644 373 \$
Options	(545 620 \$)	-	-	(545 620 \$)
	<u>687 098 753 \$</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>687 098 753 \$</u>

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes et la juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et qu'un cours de marché est disponible. Il n'y a eu aucun transfert ou reclassement entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024.

De par la nature de ses activités de placement, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les résultats réels peuvent différer considérablement de toute analyse de sensibilité présentée ci-après et l'écart peut être important.

Risque de marché

Tous les placements en valeurs mobilières présentent un risque de perte de capital. Les 6 principaux placements ont été choisis en raison de leur performance à long terme sur le plan de l'appréciation du cours et de la croissance des dividendes. Ces sociétés ont été choisies dans le secteur bancaire des services financiers de l'indice S&P/TSX 60 et figurent parmi les plus importantes sociétés des services financiers du Canada.

Le risque de marché varie selon trois principaux facteurs : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et les fluctuations du change.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de fluctuations des cours (autres que celles provenant du risque de taux d'intérêt et du risque de change).

Le programme de vente d'options d'achat couvertes, qui génère un revenu additionnel pour le portefeuille, peut également contribuer à limiter les effets de la baisse du cours d'une société donnée du portefeuille durant les exercices où il existe une option d'achat couverte sur le titre de cette société.

La Société est exposée à l'autre risque de prix par ses placements en actions et en options vendues. Au 30 novembre 2025, si les cours boursiers de ces actions avaient augmenté de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait augmenté d'environ 93 363 000 \$ (65 599 000 \$ au 30 novembre 2024). De même, si les cours boursiers de ces actions avaient diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait diminué d'environ 98 778 000 \$ (68 464 000 \$ au 30 novembre 2024).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La majorité des actifs et des passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt. Concernant les actions privilégiées, la politique de versement de dividendes à taux variable est fondée sur le taux préférentiel canadien majoré de 1,5 % et prévoit un minimum de 5 % et un maximum de 8 % par an selon le prix de rachat de 10 \$ des actions privilégiées. Si le taux préférentiel canadien avait augmenté ou diminué de 1 %, il n'y aurait eu aucune incidence notable sur les dividendes à payer sur les actions privilégiées. Par conséquent, la Société n'était pas exposée à un risque important relativement aux fluctuations des taux d'intérêt du marché et elle estimait que le risque de taux d'intérêt était négligeable aux 30 novembre 2025 et 2024.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie de présentation de la Société, varient en raison de fluctuations des taux de change. Certains placements du portefeuille sont inscrits à la Bourse de New York et se négocient en dollars américains. Au 30 novembre 2025, 18,1 % de l'actif net de la Société (19,6 % au 30 novembre 2024) était investi dans des actifs libellés en dollars américains, dont de la trésorerie. L'actif net de la Société fluctuera donc en fonction du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. La Société n'a pas conclu de contrats de couverture de change. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, l'actif net de la Société aurait diminué ou augmenté d'environ 9 817 000 \$ (7 510 000 \$ au 30 novembre 2024).

Autres risques

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'effectuer la totalité de ses paiements à l'échéance. Les opérations de la Société portent toutes sur des options et des titres cotés et sont réglées par l'entremise de courtiers agréés. Le risque de défaillance d'un courtier est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres. La trésorerie est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée. Aux 30 novembre 2025 et 2024, la Société était peu exposée au risque de crédit.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. La Société est exposée au risque de liquidité principalement en raison des rachats mensuels et annuels au gré des porteurs d’actions de catégorie A et d’actions privilégiées. Le délai de préavis pour toutes les demandes de rachat est adéquat. Le portefeuille de la Société est composé de placements très liquides dans des sociétés à grande capitalisation cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation sont toutes rachetables chaque mois et chaque année ou, comme prévu, à la date de dissolution de la Société. Aux 30 novembre 2025 et 2024, tous les autres passifs financiers étaient exigibles dans les trois mois suivant la clôture de l’exercice.

Risque de concentration

Les titres détenus par la Société sont concentrés dans le secteur bancaire et sont ainsi exposés aux facteurs propres à ce secteur. Pris individuellement, un placement du portefeuille peut représenter jusqu’à 20 % de la valeur liquidative de la Société.

Le portefeuille de placement de la Société est réparti comme suit :

	30 novembre 2025	30 novembre 2024
Actions ordinaires canadiennes	73,8 %	70,9 %
Actions ordinaires américaines	17,9 %	18,6 %
Options d’achat canadiennes vendues	-0,1 %	0,0 %
Options d’achat américaines vendues	0,0 %	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs (hors actions privilégiées)	8,4 %	10,5 %
	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

6. Unités rachetables

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d’actions privilégiées.

Les opérations sur actions privilégiées pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 se sont établies comme suit :

	2025	2024
Ouverture de l’exercice	34 145 595	36 456 182
Émises au cours de l’exercice	10 796 785	6 213 300
Rachetées au cours de l’exercice	<u>(390 300)</u>	<u>(8 523 887)</u>
Clôture de l’exercice	44 552 080	34 145 595

Les porteurs d’actions privilégiées ont droit à des dividendes mensuels cumulatifs sur actions privilégiées à taux variable, à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien majoré de 1,5 %, sous réserve d’un minimum de 5 % et d’un maximum de 8 %, sur le prix de rachat de 10 \$.

Toutes les actions privilégiées en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions privilégiées ont été présentées à titre de passif dans les états financiers.

Les actions privilégiées se négocient à la TSX sous le symbole « BK.PR.A ». Leur cours était de 10,32 \$ au 30 novembre 2025 (10,42 \$ au 30 novembre 2024). Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat a lieu seulement le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les porteurs d’actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

action privilégiée et une action de catégorie A au cours du mois de juillet de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour ouvrable de ce mois. Le prix de rachat des actions privilégiées rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat.

Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégories A et B pour le versement des dividendes. Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégorie A à la dissolution de la Société.

Le 29 mai 2025, la Société a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat ») visant jusqu'à 3 742 582 actions privilégiées et 3 778 760 actions de catégorie A, soit 10 % du flottant. L'offre de rachat prendra fin le 1^{er} juin 2026. Les achats sont limités à 2 % des actions privilégiées et des actions de catégorie A émises et en circulation au 21 mai 2025, pour toute période de 30 jours. Toute action rachetée en vertu de l'offre de rachat sera annulée.

Aucune de ces actions n'a été rachetée aux fins d'annulation au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024.

La Société peut, à son gré, émettre des actions de temps à autre grâce à un programme d'émissions d'actions au prix du marché. Toutes les actions de catégorie A et les actions privilégiées vendues dans le cadre de ce programme sont négociées à la TSX, ou à toute autre bourse canadienne sur laquelle ces catégories d'actions sont cotées et sont négociées, au cours qui prévaut à la date de la vente.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, 4 796 785 actions privilégiées ont été vendues dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché, à un prix moyen de 10,38 \$ par action privilégiée. Le produit brut, le produit net et les commissions de courtage sur la vente des actions privilégiées ont été respectivement de 49 794 436 \$, de 49 170 108 \$ et de 624 328 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, 6 213 300 actions privilégiées ont été vendues dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché, à un prix moyen de 10,11 \$ par action privilégiée. Le produit brut, le produit net et les commissions de courtage sur la vente des actions privilégiées ont été respectivement de 62 834 395 \$, de 61 785 368 \$ et de 1 049 027 \$.

Dans le cadre d'un placement secondaire effectué le 9 octobre 2025, la Société a émis 6 000 000 actions privilégiées, à 10,45 \$ l'action, pour un produit brut de 62 700 000 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission des actions privilégiées relativement au placement secondaire se sont établis à 2 002 000 \$.

Actions de catégorie A et actions de catégorie B

Nombre autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie A

1 000 actions de catégorie B

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

Les opérations sur actions de catégorie A pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 se sont établies comme suit :

	2025	2024	2025 (compte tenu du fractionnement d'actions de septembre 2025)	2024 (compte tenu du fractionnement d'actions de septembre 2025)
Ouverture de l'exercice	34 336 499	27 091 782	37 770 149	29 800 960
Émises au cours de l'exercice	6 701 400	7 296 200	7 211 850	8 025 820
Émises dans le cadre du fractionnement d'actions de septembre 2025	3 905 016	-	-	-
Rachetées au cours de l'exercice	(390 835)	(51 483)	(429 919)	(56 631)
Clôture de l'exercice ¹⁾	44 552 080	34 336 499	44 552 080	37 770 149

1) Compte tenu du fractionnement d'actions de décembre 2025, le nombre d'actions de catégorie A en circulation aux 30 novembre 2025 et 2024 était respectivement de 49 007 288 et de 41 547 164.

Les actions de catégorie A ont été initialement émises au prix de 15 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie A reçoivent des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 15 % basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent. Pour que des distributions mensuelles puissent être déclarées, il faut que la valeur liquidative par unité demeure supérieure à 15 \$. Toutes les actions de catégorie A en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date.

Les actions de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole « BK ». Leur cours était de 13,91 \$ au 30 novembre 2025 (12,00 \$ au 30 novembre 2024). Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat n'a lieu que le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de catégorie A et une action privilégiée au cours du mois de juillet de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour ouvrable de ce mois. Le prix de rachat des actions de catégorie A rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat. Les gains ou les pertes réalisés au rachat d'actions, le cas échéant, sont comptabilisés comme gain (perte) au rachat dans l'état du résultat global.

Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégorie A pour ce qui est du versement des dividendes. À la dissolution de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A recevront un montant équivalant à la valeur liquidative par unité moins 10 \$ (valeur de rachat des actions privilégiées).

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, 6 701 400 actions de catégorie A ont été vendues dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché, à un prix moyen de 12,17 \$ par action. Le produit brut, le produit net et les commissions de courtage sur la vente des actions de catégorie A ont été respectivement de 81 570 729 \$, de 80 767 528 \$ et de 803 201 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, 7 296 200 actions de catégorie A ont été vendues dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché, à un prix moyen de 10,96 \$ par action. Le produit brut, le produit net et les commissions de courtage sur la vente des actions de catégorie A ont été respectivement de 79 933 632 \$, de 78 708 937 \$ et de 1 224 695 \$.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

Les porteurs d'actions de catégorie B n'ont pas droit aux dividendes. Les actions de catégorie B sont rachetables au prix de 1,00 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie B ont droit à un vote par action. Le 15 juillet 2005, la Société a émis 1 000 actions de catégorie B en faveur de Canadian Banc Corp. Holding Trust pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 \$.

7. Charges

La Société assume toutes les charges habituelles relatives à son exploitation et à son administration, y compris les frais de comptabilité et d'administration, les droits de garde, la rémunération de l'agent des transferts, les frais juridiques et les honoraires d'audit, la rémunération des administrateurs indépendants et du comité d'examen indépendant, les droits de dépôt réglementaires et d'inscription en bourse, les frais de communication avec les porteurs d'actions et les frais découlant de la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques applicables.

Selon la convention de gestion, Quadravest a droit à des frais d'administration payables mensuellement à terme échu, à un taux annuel de 0,20 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions privilégiées en circulation.

Selon la convention de gestion de portefeuille, Quadravest a droit à des frais de gestion de base payables à terme échu, à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions privilégiées en circulation. De plus, Quadravest a droit à des primes de rendement sous réserve de la réalisation de certains niveaux de rendement total préétablis.

Les frais de gestion totalisant 7 466 944 \$ (5 500 367 \$ au 30 novembre 2024) engagés au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025 comprennent les frais d'administration et les frais de gestion de base. Au 30 novembre 2025, des frais d'administration et de gestion de placement totalisant 756 381 \$ étaient dus au gestionnaire (532 047 \$ au 30 novembre 2024). Aucune prime de rendement n'a été versée au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024.

Les commissions de courtage payées par la Société pour les opérations portant sur ses titres en portefeuille ont totalisé 130 849 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 (153 921 \$ au 30 novembre 2024). Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations de portefeuille, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était de 4 429 \$ au 30 novembre 2025 (6 420 \$ au 30 novembre 2024).

En ce qui concerne l'audit des états financiers de la Société, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 23 710 \$ (23 278 \$ au 30 novembre 2024) pour l'exercice clos le 30 novembre 2025. Les honoraires liés à d'autres services, se rapportant principalement aux émissions d'actions de la Société, s'élevaient à 80 129 \$ (59 690 \$ au 30 novembre 2024).

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

8. Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L’augmentation (la diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 est calculée comme suit :

	2025	2024
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs d’actions rachetables de catégorie A	211 973 691 \$	160 022 207 \$
Nombre moyen pondéré d’actions de catégorie A en circulation ¹⁾	41 491 344	33 516 275
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs d’actions rachetables de catégorie A, par action ¹⁾	5,11 \$	4,77 \$
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, compte tenu du fractionnement d’actions de décembre 2025 ²⁾	4,64 \$	4,34 \$

- 1) L’augmentation (la diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A et le nombre moyen pondéré d’actions de catégorie A en circulation pour l’exercice clos le 30 novembre 2024 ont été retraités pour tenir compte de l’incidence du fractionnement d’actions de septembre 2025. Voir la note 1 pour plus de détails. Avant retraitement, le montant de l’augmentation (de la diminution) était de 5,25 \$, et le nombre d’actions, de 30 469 341.
- 2) Les montants ont été ajustés pour tenir compte du fractionnement d’actions de décembre 2025 et sont basés sur le nombre moyen pondéré d’actions de catégorie A en circulation, qui était respectivement de 45 640 478 et de 36 867 903 pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024. Voir la note 1 pour plus de détails.

9. Distributions

Les distributions par action se sont établies comme suit :

	30 novembre 2025	30 novembre 2024
Actions privilégiées	0,6492 \$	0,7946 \$
Actions de catégorie A ¹⁾	1,8376 \$	1,6256 \$

- 1) En raison du fractionnement d’actions de septembre 2025, les distributions par actions de catégorie A ne peuvent être comparées avec celles de l’exercice précédent, qui tient compte des actions de catégorie A avant le fractionnement d’actions.

10. Gestion du capital

La Société considère que son capital se compose d’actions de catégorie A, d’actions de catégorie B et d’actions privilégiées.

Ses objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d’actions privilégiées des dividendes mensuels cumulatifs sur actions privilégiées à taux variable à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien courant majoré de 1,5 %, sous réserve d’un minimum de 5 % et d’un maximum de 8 %, sur le prix de rachat de 10 \$, et leur rembourser ce prix de rachat à la dissolution de la Société;
- ii) verser aux porteurs d’actions de catégorie A des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 15 % basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent et leur rembourser le prix d’émission initial à la dissolution de la Société. Pour que des distributions mensuelles puissent être déclarées, il faut que la valeur liquidative par unité demeure supérieure à 15 \$.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

11. Rapprochement entre la valeur liquidative par action de catégorie A et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

Aux 30 novembre 2025 et 2024, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par action de catégorie A utilisée aux fins de traitement des opérations et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, aux fins de la présentation de l'information financière.

12. Nouvelle norme IFRS de comptabilité

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et vise à améliorer la qualité des informations financières présentées. IFRS 18 introduit des exigences de présentation de nouvelles catégories d'activités, c'est-à-dire « exploitation », « investissement » et « financement », et de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat global, de communication de résumés structurés des charges (notamment par nature ou par fonction) et de présentation dans une seule note des mesures de la performance définies par la direction utilisées en dehors des états financiers. Elle fournit également des directives plus précises sur le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers de référence et les notes. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. La Société évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications apportent des clarifications sur les exigences concernant le moment de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers et introduisent une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique. Elles fournissent également des indications supplémentaires sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers assortis de clauses conditionnelles et introduisent de nouvelles obligations d'information relatives aux instruments financiers assortis de modalités contractuelles pouvant modifier les flux de trésorerie. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

13. Événement postérieur

Après le 30 novembre 2025, la Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A. Dans le cadre du fractionnement d'actions de décembre 2025, les porteurs d'actions de catégorie A inscrits le 16 décembre 2025 ont reçu 10 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque 100 actions de catégorie A détenues. Un total de 4 496 248 actions de catégorie A ont été émises dans le cadre du fractionnement d'actions de décembre 2025.

Le 16 janvier 2026, la Société a effectué un placement de 10 000 000 actions privilégiées à 10,32 \$ l'action, pour un produit brut de 103 200 000 \$, et un produit net de 100 000 000 \$.